

DEPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT  
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél: 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEBICHOT

21700 Villebichot

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 07 NOVEMBRE 2014**

**Président** : Monsieur Pascal GRAPPIN

**Présents** : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Michaël TREVES, Pascal MURANO, Philippe BEAUPOIL, Jérémie LENOIR, Bruno CABRITA, Mmes Stéphanie JANDOT, Stéphanie PERRIER.

**Absente excusée** : Mme Marie-Ange FAVRE

### **AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Maire précise que pour assurer la continuité de l'activité de la commune en 2015, dans l'attente du vote du budget primitif, il est nécessaire de reconduire 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la reconduction sur l'année 2015 de 25 % du montant des dépenses d'investissement de 2014, soit :
  - o Article 1641 : 5 391.25 €
  - o Article 2121 : 7 257.50 €
  - o Article 21318 : 675.00 €
  - o Article 2151 : 4 000.00 €
  - o Article 2183 : 305.00 €.

### **CONVENTION RELATIVE A L'ACTIVITE DE DENEIGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DES ROUTES DEPARTEMENTALES A L'INTERIEUR DU VILLAGE**

*Monsieur Franck PACOT quitte momentanément la séance.*

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'activité de déneigement de la voirie communale et des routes départementales à l'intérieur du village. Puis il informe le Conseil Municipal que les quatre exploitations agricoles de la commune ont été sollicitées et qu'elles participeront au déneigement alternativement par groupe de deux afin d'être sûr que l'intervention soit réalisée en temps opportun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide la convention présentée,

- autorise le Maire à signer cette convention avec les quatre agriculteurs qui s'engageront pour la campagne 2014/2015, Emmanuel LAVIER, Hervé NAIGEON, Franck PACOT et Sébastien PITIE.

- lame de déneigement :

- intervenant n° 1 : Monsieur LAVIER Emmanuel
- intervenant n° 2 : Monsieur NAIGEON Hervé
  - semoir à sel :
- intervenant n° 1 : Monsieur PACOT Franck
- intervenant n° 2 : Monsieur PITIE Sébastien
  - valide l'annexe à la convention qui précise l'itinéraire de déneigement.

## **PROTOCOLE DE « PARTICIPATION CITOYENNE » - VOISINS VIGILANTS**

Le Maire présente au Conseil Municipal le protocole « Participation Citoyenne » qui précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ce dispositif en partenariat avec la Gendarmerie Nationale.

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 11 et 73,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'engager la commune dans le dispositif « Participation Citoyenne »,
- autorise le Maire à signer le protocole « Participation Citoyenne ».

## **VENTE DE MOBILIER**

Le Maire rappelle qu'une partie du mobilier scolaire a été transféré sur le pôle scolaire de Gilly-Les-Cîteaux et qu'un lot de 15 chaises est conservé par la commune. Il précise qu'il reste en stock encore une quarantaine de tables et une trentaine de chaises. Il suggère que les tables et chaises restantes soient proposées à la vente pour un prix très modique aux habitants du village.

Une information en ce sens sera publiée dans le prochain Villebichot Infos.

## **REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE – DEVIS VEOLIA**

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats des contrôles effectués par les sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Nuits-Saint-Georges sur les points d'eau de la commune.

Il présente également le devis de VEOLIA Eau concernant le remplacement du poteau incendie situé rue de la Maladière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de remplacer le poteau incendie situé rue de la Maladière pour un montant de 1 277.57 € H.T.,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement des travaux avec l'entreprise VEOLIA Eau.

## **TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE BANQUETTE SUR LA VOUGE AU NIVEAU DU LAVOIR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte qui a amené le Syndicat du Bassin versant de la Vouge à engager les travaux, après l'accord financier de l'Agence de l'eau qui a alloué une subvention de 50 % du projet, considérant que la démarche s'inscrivait parfaitement dans une amélioration des cours d'eau visant à l'atteinte du bon état de la Vouge.

Il donne lecture du courrier du Syndicat du Bassin versant de la Vouge et du courrier du Conseil Régional de Bourgogne à ce sujet.

Le Maire précise qu'il juge « absurde » la demande de démonter définitivement les vannes du lavoir, exprimée par le Conseil Régional de Bourgogne et qu'il n'est pas question qu'il donne son accord pour que cela soit engagé.

Un courrier circonstancié sera adressé à la Région prochainement.

Le Maire précise que le Syndicat du Bassin versant de la Vouge souhaite installer un panneau expliquant les travaux réalisés. Le projet de panneau est présenté au Conseil Municipal qui en valide le principe.

## **POINT P.L.U. DE FENAY**

Le Maire présente au Conseil Municipal les remarques faites par Maître CORNELOUP, avocat du C.C.A.S., lors de l'enquête publique.

Il précise que la Commune de FENAY doit maintenant délibérer dans le prolongement de la fin de l'enquête publique.

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la liste électorale est arrêtée, que les cartes de vote ont été transmises aux jeunes concernés et que ces derniers sont appelés à venir voter samedi 8 novembre 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 pour élire les 11 conseillers municipaux de la jeunesse. Il précise que 16 jeunes ont présenté leur candidature.

## **REPAS ET COLIS DES ANCIENS**

*Repas des anciens* : rendez-vous est donné le dimanche 7 décembre à 12 h 00 à la salle des fêtes.

*Colis des anciens* : rendez-vous est donné le samedi 13 décembre à 15 h 00 en Mairie pour commencer la distribution à 15 h 30.

## **POINT FINANCIER**

Le Maire passe la parole à Fabrice JANNET, adjoint en charge des finances, qui précise que le point financier au 31 Octobre 2014 montre que les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement sont tenues sur tous les postes sauf le poste « fêtes et cérémonies » du fait des frais engagés pour les manifestations exceptionnelles du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Villebichot et « Raconte-moi ton école » non budgétées.

Au niveau de la section d'investissement, les travaux prévus n'ont pas été engagés du fait de l'incertitude financière dans laquelle les collectivités territoriales sont actuellement placées. Concernant les recettes, le montant de la vente par adjudication de la futaie délivrée, a été supérieur à l'estimation de l'ONF.

## **TRAVAUX PREVUS EN 2014**

Le Maire fait le point des travaux prévus au budget primitif 2014. Il précise que compte tenu de la vente de bois réalisée cette année il serait possible d'engager une partie des travaux initialement prévus.

## **CHEMIN PIETON RUE DE LA MALADIERE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements concernant la voirie communale, une subvention de 50 % du projet a été attribuée par le Conseil Général de la Côte d'Or pour la création d'un cheminement piéton rue de la Maladière, soit 4 531,25 €. Suite au point financier au 31 octobre, il propose d'engager les travaux dès à présent afin d'être en conformité avec le règlement d'intervention du Conseil Général de la Côte d'Or.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'estimation du coût des travaux, à savoir, 9 062,50 € HT. Il présente les deux propositions des entreprises SARL DMTP et SA ROUGEOT et précise que deux entreprises sollicitées n'ont pas souhaité remettre de proposition.

SARL DMTP 6 683 € HT  
SA ROUGEOT 8 920,80 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'engager les travaux de création d'un chemin piéton rue de la Maladière,
- retient la proposition financière de la SARL DMTP pour un montant de 6 683 € HT,
- donne l'ordre de service à la SARL DMTP pour engager les travaux avant le 2 décembre 2014,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement des travaux avec la SARL DMTP.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire informe le Conseil Municipal que 62 foyers ont demandé un affouage. Il précise qu'à la lecture de la liste des demandeurs, il apparaît que 18 lots sur les 62, soit pratiquement 30 % des affouages demandés seraient confiés à seulement 2 personnes. Il constate que manifestement certains demandeurs n'ont pas lu ou pas bien compris le règlement des affouages et surtout pas bien perçu que, compte tenu de la forte augmentation de la demande de bois de chauffage et de la forte augmentation de sa valeur marchande, les professionnels du bois allaient engager dans nos communes la chasse aux abus. Un courrier sera adressé à ces demandeurs leur rappelant la réglementation et leur demandant de confirmer leur demande en pleine connaissance des risques qu'ils encourent. Une information détaillée sera diffusée dans le prochain Villebichot Infos.

- Le Maire passe la parole à Michaël TREVES, adjoint en charge de la communication et de l'information, qui présente au Conseil Municipal le site internet de la commune en cours de réalisation. Sa mise en ligne est prévue pour le début de l'année 2015. Il précise que le nouveau format du Villebichot Infos sera prêt également pour début 2015.
- Le Maire fait le point de la réunion des associations qui s'est tenue en Mairie le vendredi 31 octobre. En introduction il a tenu à rappeler, devant les Présidentes et Présidents des diverses associations, que c'était grâce à l'engagement et au dynamisme de tous les bénévoles que la vie associative du village était si importante et il a remercié chaleureusement chaque association pour le travail accompli. Il précise que chaque association a présenté un rapide bilan des manifestations organisées en 2014. Une première ébauche du calendrier des manifestations 2015 a été arrêtée. Elle sera complétée d'ici le début de l'année 2015. Puis il a proposé que chaque année, la commune prenne l'initiative de rassembler, à l'occasion d'un déjeuner en commun, tous les bénévoles de toutes les associations afin de les remercier et de favoriser les échanges entre les bénévoles des diverses associations. Ce point sera repris lors des assemblées générales de chaque association. En conclusion, il a été demandé à chaque association de réfléchir à l'organisation du 14 juillet 2015 qui sera l'occasion de fêter la 20<sup>ième</sup> journée villageoise organisée un 14 juillet.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de l'Association Foncière de Villebichot a été élu lors de la réunion du 22 octobre dernier.  
Président, Hervé NAIGEON,  
Vice-président, Emmanuel LAVIER,  
Secrétaire, Sébastien PITIE.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la Directrice régionale des Finances publiques de la région Bourgogne et du département de la Côte d'Or a nommé les membres de la commission communale des impôts directs.

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
Pascal MURANO	Patricia VANDERHERREN
Laurent PITIE	Gérard DAMERON
Sébastien PITIE	Bernard PACOT
Sébastien LECLANCHE	Emmanuel LAVIER
Franck PACOT	Roger HENRIOT
Roland THIBAUT	Laurent ROBIN

La commission se réunira le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 18 heures en Mairie.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le prolongement de l'étude sur l'utilisation d'herbicides et de produits phytosanitaires dans le cadre du plan de désherbage de la commune menée il y a maintenant 3 ans par l'association FREDON, en partenariat avec le Syndicat du Bassin versant de la Vouge, il a demandé à Michaël TREVES, adjoint en charge de l'entretien à l'intérieur du village de participer à une conférence et à une présentation d'outils de désherbage alternatif. En fonction des informations obtenues, une réflexion sera éventuellement engagée pour faire évoluer nos pratiques de désherbage.

- Le Maire présente au Conseil Municipal l'information communiquée par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge suite à la forte pluie du mardi 4 novembre qui a engendré de nombreuses crues. Une information détaillée sera diffusée dans le Villebichot Infos.
- Le Maire présente au Conseil Municipal les deux communiqués de presse de l'Association des Maires de France. Le premier demande à l'Etat de garantir dans le temps et de réévaluer le montant du fond d'amorçage accordé aux communes dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Le second demande, toujours à l'Etat, d'assumer ses responsabilités quand l'Education Nationale décide de libérer les enfants sur le temps scolaire pour organiser une concertation avec les enseignants. L'AMF rappelle à l'Etat que le temps scolaire est de sa responsabilité, pas de celle des communes et que les Maires de France ne sont pas les supplétifs de l'Education Nationale.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que deux demandes de subvention, de la Prévention routière et de l'association Quadrugby avec Corentin et les Blacks Chairs, ont été reçues en Mairie. Ces demandes seront examinées en début d'année prochaine dans le cadre de la préparation du budget primitif 2015.
- Le Maire passe la parole à Michaël TREVES, adjoint en charge des illuminations et du fleurissement, qui présente les différents projets suite à la réunion de la commission. Le chiffrage du projet fleurissement sera précisé prochainement pour être inscrit au budget primitif 2015. Concernant les illuminations, de nouvelles installations pourraient être installées début décembre.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Danielle ATHANASE du bureau du Centre Communal d'Action Sociale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.